



Demande de garde du père à cause d'un déménagement

Par **laure_old**, le **29/04/2008** à **23:32**

Séparés depuis 4 ans, nous sommes parents d'un garçon de 6 ans 1/2. J'ai obtenu la résidence principale, et son père un hébergement un mercredi et un week end sur 2 avec retour à l'école le matin. Ayant quitté la ville où nous habitons, après un an de séparation, il a maintenant 50 km à parcourir. Aujourd'hui, c'est moi qui décide de déménager pour une opportunité professionnelle. Mais ce déménagement ne rajoute que 15 km au trajet du père, et 7 mn si on calcule l'itinéraire sur un site spécialisé. Le père remet en cause la distance, mais aussi ma disponibilité.

Y-a-t-il vraiment un risque, au regard de ces arguments, pour perdre la résidence principale?

Par **sozzo**, le **30/04/2008** à **21:10**

Bonjour Laure,

Concernant la distance de 15 kms que vous rajoutez, je vous informe que cela n'a absolument aucun effet sur le fait de perdre votre droit de garde sur votre fils, la seule chose que cela peut modifier si votre ex saisisse le jaf, c'est le droit de visite et d'hébergement et encore Pour changer le parent qui a la garde d'un enfant, il faut que le parent est fait de graves choses (inceste, alcool ...) et non pour son travail. Il vous reproche de ne pas être disponible mais premièrement vous devez vivre et payez vos factures et deuxièmement vous n'allez pas rester à attendre le retour de votre fils de l'école. Il devra prouver votre indisponibilité envers votre enfant (horaires incompatibles)

A titre d'informations, moi, je suis passé d'une distance de 1200 kms à 8000 kms et le jaf m'a

laissé la garde de mon fils et sa mère a été débouté de sa demande de garde et la justice pendant les vacances scolaires.

Par contre renseignez vous à qui incombent les frais de transport pour votre enfant?

En espérant vous avoir rassuré, je vous souhaite une bonne soirée.